il rompe l'entretien brusquement, et coure chez lui tout effaré; c'est encore sa marmite qu'il va sauver des voleurs. Pourquoi chasse-t-il à grands coups de bâton les cuisiniers que son gendre futur a envoyés chez lui, en son absence, pour apprêter le festin de noces, un festin qui ne lui doit rien coûter? c'est qu'il tremble pour sa marmite; et cette marmite, comment la tenir cachée avec de pareils fripons? Cette marmite est comme l'Achille de l'*Iliade;* elle domine toute l'action, toujours présente et invisible. Mais la voici qui paraît, enfin. Euclion la porte en ses bras; il lui cherche un asile plus sûr. Le bois sacré de Sylvain est tout proche; il l'y enfouit. Mais de noirs pressentiments, mais le cri du corbeau et la rencontre d'un maraud d'esclave ne lui laissent point de sécurité. Malgré les difficultés et les périls du déplacement, il faut choisir un autre dépositaire. La marmite reparaît encore, pressée contre le sein d'Euclion, et c'est la Bonne-Foi qui la reçoit dans son temple, sans pouvoir elle-même se flatter d'inspirer à l'avare une confiance entière. Le coquin d'esclave le guettait, et la cachette est éventée. Entendez les cris d'Euclion, voyez ce masque grimaçant une colère qui va jusqu'à la rage, une douleur qui va jusqu'à la démence. C'est sa marmite qu'il redemande aux dieux et aux hommes, et pour laquelle il ferait pendre amis, ennemis et lui-même après eux. Elle l'agite, le torture, et ce terrible supplice ne cesse d'être le spectacle, parfois le plus bouffon, et presque toujours le plus comique. » Il est fâcheux qu'au dernier acte le caractère de l'avare ne se soutienne plus aussi bien; mais la faute n'en peut retomber tout entière sur Plaute, puisqu'on sait qu'à l'exception d'une vingtaine de vers, ce cinquième acte appartient à un auteur de la Renaissance, qu'on croit être Urceus Codrus. Plaute, on ne peut le nier, a été dépassé par Molière, son fécond imitateur; mais si sa pièce ne mérite pas l'enthousiasme systématique et un peu jaloux peut-être de Schlegel, elle ne méritait pas, par contre, d'encourir le dédain superficiel de La Harpe, qui l'a jugée sans l'avoir lue, puisqu'il lui donne un dénoûment qui n'est pas le sien. Le grand Aristarque, d'ailleurs, n'avait pas bien lu Molière lui-même. Il prétend qu'Harpagon, après avoir vu une des mains de celui qu'il soupçonne de l'avoir volé, dit : *L'autre!* et qu'après avoir vu cette autre main il dit encore : *L'autre!* ce qu'il trouve d'un comique bien supérieur au trait de Plaute, qui fait dire à Euclion : *Montre la troisième*, quand il a déjà examiné les deux mains. Or, lisez la pièce de Molière; vous n'y trouverez pas une seule fois *L'autre* : l'avare dit d'abord à La Flèche : *Montre-moi tes mains;* et quand La Flèche les lui a montrées, il dit : *Les autres!* Certes, il y a de la charge dans le mot de Plaute, mais il y en a plus encore dans celui de Molière. L'*Aululaire*, n'eût-il d'autre mérite que d'avoir inspiré l'*Avare*, devrait encore exciter l'attention de la critique; mais c'est, de plus, une excellente comédie de mœurs, dont le principal caractère est tracé avec autant d'art que de vérité, et Molière n'a pas dédaigné de lui emprunter les scènes principales et tous les grands traits de caractère de l'*Avare*.

Selon certains érudits, on pourrait refuser à Plaute l'invention de cette comédie; il ne serait lui-même que l'imitateur de Ménandre, auteur de deux pièces intitulées : l'une, le *Trésor;* l'autre, la *Cruche;* mais comme, de ces deux comédies, le titre seul est venu jusqu'à nous, il est préférable d'attribuer au poëte latin l'entière paternité d'un de ses chefs-d'œuvre.

AULUS s. m. (ô-luss — du gr. *aulos*, flûte.) Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des solens et des psammobies, et qui ne paraît pas devoir être adopté.

AULUS, village et commune de France (Ariége), arrond. et à 25 kil. S.-E. de Saint-Girons; 1,050 hab. Eaux thermales, sulfatées, calcaires et ferrugineuses, connues depuis 1823. Elles émergent par trois sources d'un terrain tourbeux, dans une région calcaire.— Forges, mines de fer et de plomb argentifère.

AULX (ô) plur. du subst. *ail*.

Homonymes. Au, eau, haut, ho, ô, oh!

AUMAÇOR s. m. (ô-ma-sor — vieux mot signif. *connétable*.) Hist. Nom que les croisés donnaient au général des Sarrasins. Ce titre, pour les croisés, correspondait à celui de connétable.

AUMADE s. f. (ô-ma-de). Méd. Flegmon, grosse tumeur sous l'aisselle.

AUMAILLADE s. m. (ô-ma-lla-de, *ll* mll.). Pêch. Sorte de filet en tramail, approchant beaucoup des folles. Il sert à prendre des rougets, des muges, des sèches et des barbues. On dit aussi ARMAILLADE.

AUMAILLE s. f. (ô-ma-lle, *ll* mll. — de l'adj. lat. *animalis*, comme bétail vient de *bestialis;* le *n* du rad. s'est changé en *l*, almaille, puis *al* en *au*, aumaille). Mot des anciennes coutumes, qui se prenait tantôt collectivement pour signifier le gros bétail, tantôt individuellement pour désigner une bête de gros bétail, comme bœuf, vache, cheval, âne, etc.: *Notre mot populaire* canaille, *dérivé de* canis, a, *comme* AUMAILLE, *le sens collectif et le sens individuel.* (Chevallet.) *Aussitôt que l'enfant vit les grands bœufs, il se sentit chatouillé dans son orgueil d'avoir une si belle* AUMAILLE *au bout de son aiguillon.* (G. Sand.)

— Adjectiv.: *On a trouvé dans les taillis un troupeau de bêtes* AUMAILLES.

AUMAIRE s. f. (ô-mè-re). Vieux mot qui signif. armoire : *Il est probable que ce mot a servi à désigner la rue* AUMAIRE, *à Paris, située au centre d'un quartier où l'on fabrique beaucoup de meubles.*

AUMALAIS, AISE s. et adj. (ô-ma-lê — rad. *Aumale*). Géogr. Habitant d'Aumale; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

AUMALE s. m. (*ô-ma-le*). Comm. Tissu de laine cardée, fabriqué dans le département de l'Oise.

AUMALE, ch.-lieu de cant. (Seine-Inférieure), arrond. de Neufchâtel; pop. aggl. 1,900 hab.; —pop. tot. 2,134 hab. Sources d'eaux minérales ferrugineuses bicarbonatées. En 1592, combat contre les Espagnols, où Henri IV fut blessé. (V. l'art. ci-après.) Aumale, primitivement Albemarle, fut érigé en comté au XIe siècle par Guillaume le Conquérant, en faveur d'Eudes, fils de Henri, dit Étienne, comte de Troyes et de Meaux, qui lui-même était un fils puîné d'Eudes II, comte de Champagne. La descendance de cette première famille des comtes d'Aumale s'éteignit dans les mâles à la troisième génération. Or, le comté passa par mariage dans la famille de Castille. Confisqué par Philippe-Auguste, en 1194, il fut donné, au commencement du siècle suivant, à Simon de Dammartin, qui avait épousé Marie, fille de Guillaume, comte de Ponthieu, et d'Alix de France. Ce Simon prit le titre de comte d'Aumale et de Ponthieu et mourut en 1239. En 1340, Blanche de Ponthieu, comtesse d'Aumale, fille de Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, et de Catherine d'Artois, porta le comté d'Aumale dans la maison d'Harcourt, en épousant Jean d'Harcourt, qui eut la tête tranchée à Rouen, par ordre du roi Jean, en 1355. Jean d'Harcourt, petit-fils du précédent, épousa en 1389 Marie, fille de Pierre, comte d'Alençon, dont il n'eut qu'un fils, Jean, comte d'Aumale, tué en 1424, à la bataille de Verneuil, sans laisser de postérité, et une fille, Marie d'Harcourt, mariée en 1417 à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont. René II de Lorraine, mort en 1508, laissa le comté d'Aumale, qu'il tenait de sa grand'mère, Marie d'Harcourt, à Claude de Lorraine, duc de Guise, son fils puîné, lequel épousa Antoinette de Bourbon. De ce mariage vint un fils, François de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, marquis de Mayenne, en faveur de qui le comté d'Aumale fut érigé en duché, par lettres patentes du roi Henri II, de l'an 1547. Cédé à Claude de Lorraine, grand veneur de France et colonel général de la cavalerie légère, frère du précédent, le duché d'Aumale passa à la maison de Savoie, par le mariage, en 1618, d'Anne de Lorraine, petite-fille de Claude, dont nous venons de parler, avec Henri de Savoie, duc de Nemours. Acheté par Louis XIV, en 1675, ce duché fut donné en apanage à Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, un des fils légitimés du roi, et passa finalement à la maison d'Orléans, par mariage de la petite-fille du duc du Maine avec le père de Louis-Philippe, en 1769. Le quatrième fils de Louis-Philippe porte le titre de duc d'Aumale.

AUMALE (Claude Ier DE LORRAINE, duc D'), fils de René II, duc de Lorraine, auquel il succéda au comté d'Aumale; s'établit en France, obtint la charge de grand veneur, combattit à Marignan (1515), à Hesdin (1522), et rendit de grands services à François Ier, qui érigea sa terre de Guise en duché et lui donna le gouvernement de la Champagne. Ce fut lui qui fonda la grandeur de sa maison. V. GUISE.

AUMALE (Claude II DE LORRAINE, duc D'), né en 1523, mort en 1573, troisième fils du précédent, gouverneur de Bourgogne, grand veneur de France. Il prit une part glorieuse à la défense de Metz, assiégé par Charles-Quint (1552), à la reprise de Calais (1558), ainsi qu'aux batailles de Dreux, de Saint-Denis et de Moncontour. Emporté par le ressentiment du meurtre de François de Guise, son frère, il fut le plus ardent promoteur du massacre de la Saint-Barthélemy et guida les assassins de l'amiral de Coligny. Mais une fois sa vengeance personnelle assouvie, il sauva de la mort un grand nombre de calvinistes. Il fut tué au siége de La Rochelle.

AUMALE (Charles DE LORRAINE, duc D'), fils du précédent et son successeur dans son duché d'Aumale et dans sa charge de grand veneur, fut un des plus ardents ligueurs. En 1589, les Seize le nommèrent gouverneur de Paris. Battu au siége de Senlis par le duc de Longueville, puis, avec Mayenne, aux journées d'Arques et d'Ivry, il força néanmoins Henri IV à lever le siége de Paris. Voyant le parti de la ligue entièrement anéanti, il traita avec les Espagnols, et seconda leurs progrès dans la Picardie. Le parlement de Paris le déclara criminel de lèse-majesté, et il fut écartelé en effigie. Il mourut à Bruxelles en 1631.

AUMALE (Henri-Eugène-Philippe-Louis D'ORLÉANS, duc D'), quatrième fils de Louis-Philippe Ier et de Marie-Amélie, né à Paris en 1822. Il reçut, comme ses frères, une bonne éducation au collége Henri IV, entra dans l'armée à dix-sept ans, et se distingua par de brillants services en Algérie, où l'un de ses faits d'armes les plus hardis fut la prise de la smala d'Abd-el-Kader, en mai 1843. Il était, depuis septembre 1847, gouverneur général de nos possessions d'Afrique, et la reddition d'Abd-el-Kader venait de signaler son administration, quand éclata la révolution de février. Sa conduite, en ces circonstances si douloureuses pour sa famille, fut pleine de noblesse et de dignité. Sans essayer d'exploiter les sympathies de l'armée d'Afrique pour organiser une résistance, qui d'ailleurs n'eût amené bien évidemment qu'une guerre civile sans résultat pour lui et les siens, il engagea la colonie et l'armée à se soumettre aux décisions de la mère patrie, remit le pouvoir au général Cavaignac, et s'embarqua avec le prince et la princesse de Joinville. Depuis, il réside en Angleterre, occupé surtout d'études littéraires et historiques. Il est auteur de recherches sur la *Captivité du roi Jean*, sur le *Siége d'Alesia*, de deux études militaires remarquables, les *Zouaves* et les *Chasseurs à pied*, enfin d'une réponse fort vive à un discours prononcé au sénat par le prince Napoléon en 1862, réponse qui devait être accueillie dans notre pays avec sympathie, car c'était une défense de l'héritage paternel, un plaidoyer *pro domo sua* dans la plus noble acception de cette phrase latine. Héritier de l'immense fortune du dernier prince de Condé, dont on connaît la fin tragique, le duc d'Aumale, suivant les intentions du testateur, a donné à l'un de ses fils le nom de prince de Condé. Il s'occupe en outre d'une histoire de la maison de Condé. Tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher ce prince vantent la noblesse, la franchise et la rondeur de son caractère; c'est la plume de l'illustre famille; il pousse loin l'amour des belles-lettres et des beaux-arts : les tableaux les plus célèbres, les éditions les plus rares dans nos ventes publiques sont disputés par lui avec une sorte de passion, surtout ce qui est français de tradition ou d'origine; comme Andromaque, qui donnait le doux nom de Simoïs à un petit ruisseau de l'Epire, le duc d'Aumale aime à s'entourer de tout ce qui peut être pour lui un souvenir de la patrie.

AUMALE (COMBAT D'). Henri IV assiégeait Rouen, lorsqu'il apprit que les forces espagnoles des Pays-Bas, sous la conduite du duc de Parme, et l'armée de la ligue, commandée par Mayenne, s'avançaient pour le combattre. Il crut pouvoir à la fois continuer le siége et arrêter l'armée de secours, et, prenant seulement avec lui six à sept mille hommes de cavalerie, il poussa jusqu'à Aumale pour reconnaître l'ennemi. Il se trouva alors en face de vingt-quatre mille hommes, obéissant à la savante impulsion du duc de Parme, et marchant dans un ordre admirable. En tête, dans un petit chariot, le redoutable Farnèse, goutteux, les pieds dans des pantoufles, allait, venait, et réglait jusqu'aux moindres détails. Jugeant alors impossible de rien entreprendre avec une si faible troupe contre une armée à laquelle servait d'âme un tel général, Henri ordonna la retraite, renvoya le gros de ses troupes à Neufchâtel, et ne garda qu'un millier d'hommes d'élite afin de tenter quelque coup de main hardi contre la cavalerie de la ligue. Ceux qui l'accompagnaient, Rosny en tête, essayèrent inutilement de le faire renoncer à cette témérité. Tandis qu'il escarmouchait devant le front de l'armée ennemie, la cavalerie espagnole l'avait débordé sur les deux flancs. Le duc de Parme s'était d'abord arrêté, considérant comme un piége une audace si contraire à ses habitudes de prudence; mais dès qu'il fut bien assuré de la faiblesse de la troupe qu'il avait devant lui, il donna l'ordre de charger. Henri IV courut alors des dangers terribles. Les ennemis avaient reconnu son panache blanc, le glorieux panache d'Ivry, et tous voulaient arriver à cette noble proie. Ses compagnons le pressèrent de mettre sa personne en sûreté; mais son orgueil chevaleresque se révolta contre cette proposition; il voulut protéger ses soldats au lieu d'être sauvé par eux, et rester à la tête du dernier escadron, sur lequel tomba tout l'effort des ennemis. Les fantassins ligueurs et espagnols accablaient sa petite troupe d'une grêle de balles, et un coup de feu perça même l'arçon de sa selle et le blessa légèrement aux reins. On combattait de si près, que le roi put voir distinctement le soldat qui lui avait fait cette blessure. Néanmoins, il resta à cheval, et fit bonne contenance; mais il eût été infailliblement pris ou tué sans le dévouement de sa noblesse : plus de la moitié de son escadron se fit tuer en le défendant. Il lui eût même été impossible de s'échapper, si le duc de Parme avait lancé quelques régiments de cavalerie à sa poursuite : mais celui-ci ne voulut jamais croire que le Béarnais s'était engagé si avant sans être puissamment soutenu. Grâce à cette circonspection, Henri put repasser la rivière de Bresle, qu'il avait traversée dans son mouvement agressif, et se mettre en sûreté dans les bois, de l'autre côté d'Aumale (5 février 1592).

Tous savaient, dans l'armée ennemie, que Henri IV avait reçu une blessure, mais on ignorait quelle pouvait en être la gravité. Il vit bientôt arriver un officier, de la part du duc de Parme, sous le prétexte de l'échange des prisonniers. Le roi ne se méprit point sur le véritable motif de cette visite de curiosité. « *Annoncez au duc, votre maître*, répondit-il à cet envoyé, *que vous m'avez vu sain et gaillard, et bien disposé à le recevoir quand il voudra venir.* »

Les dangers qu'Henri IV avait courus dans cette journée impressionnèrent vivement ses amis. Le vieux maréchal de Biron lui représenta qu'il était malséant à un roi de France de s'exposer comme un capitaine de chevau-légers, et le sévère Duplessis-Mornay lui écrivit : « *Sire, vous avez assez fait l'Alexandre, il est temps que vous soyez Auguste.* » Heureusement, le duc de Parme, trop méthodique, ne sut point profiter de cet avantage.

L'esprit aventureux et la bravoure chevaleresque d'Henri IV étaient pour ainsi dire avides de périls; aussi ce prince se plaisait-il plus tard à rappeler le combat d'Aumale. Il reconnut même le soldat dont la balle lui avait effleuré les reins, et qui était devenu un royaliste dévoué. Toutes les fois qu'il le rencontrait, il ne manquait jamais de dire à ceux qui l'accompagnaient : « *Voilà l'homme qui me blessa à la journée d'Aumale.* » Il s'aperçut un jour que ces paroles, qui semblaient renfermer un reproche, affectaient vivement le vieux soldat, et qu'une larme coulait sur ses épaisses moustaches : « *Ventre-saint-gris! mon ami, lui dit le roi en riant, console-toi; nous voilà encore là tous les deux; je ne voulais pas t'affliger. Eh bien, je n'en parlerai plus.* »

AUMALE, petite ville de l'Algérie, ch.-lieu de la 3e subdivision de la province d'Alger, à 130 kil. S.-E. de cette ville; 1,500 hab. C'est aujourd'hui un centre important de colonisation; territoire fertile, climat salubre.

AUMEAU s. m. (ô-mo). Agric. Nom que l'on donne à un jeune bœuf, dans la basse Normandie.

AUMÉES s. f. pl. (ô-mé). Chass. Nom donné aux mailles des filets, quand elles sont triples, comme dans le tramail et le hallier.

— Pêch. Nappe à filet, à grandes mailles. On l'emploie pour les tramaux.

AUMÉLI s. m. (ô-mé-li — rad. gr. *meli*, miel). Pharm. Sirop qui ressemble à l'hydromel.

AUMER (M.), danseur de l'Opéra de Paris et compositeur de ballets, mort en 1832. La chorégraphie lui doit *Jenny* ou *le Mariage secret*, *les deux Créoles*, et *les Amours d'Antoine et de Cléopâtre*, ouvrages qui se distinguent par la composition. Son talent comme danseur était très-estimé.

AUMÔNE s. f. (o-mô-ne — gr. *eleêmosunê*, pitié; formé de *eleein*, avoir pitié). Don que l'on fait aux pauvres pour les assister, les soulager : *Faire, donner l'*AUMÔNE. *Donner en* AUMÔNE, *par* AUMÔNE. *Etre à l'*AUMÔNE. *Vivre d'*AUMÔNES. *Demander l'*AUMÔNE. *Distribuer des* AUMÔNES. *L'*AUMÔNE *est la prière par excellence. Faire du bien à des pauvres honteux, c'est une belle* AUMÔNE. (Acad.) *Il y a deux préceptes touchant l'*AUMÔNE : *l'un, de donner son superflu dans les nécessités ordinaires des pauvres; l'autre, de donner même ce qui est nécessaire dans les nécessités extrêmes.* (Pasc.) *L'*AUMÔNE *est la dette de l'homme sensible.* (Un philosophe ancien.) *La loi de Dieu nous oblige à soulager les pauvres par nos* AUMÔNES, *et cette loi est si sévère, qu'il n'y va pas moins que de notre salut éternel.* (Bourdal.) *Quand le riche fait l'*AUMÔNE, *qu'il ne se flatte pas en cela de libéralité, car cette* AUMÔNE, *c'est une dette dont il s'acquitte.* (Bourdal.) *Voulez-vous que vos iniquités vous soient pardonnées; rachetez-les par l'*AUMÔNE. (Boss.) *Sans l'*AUMÔNE, *tout est inutile : celui qui ferme ses entrailles, Dieu les ferme sur lui.* (Boss.) *Que de pauvres ont subsisté, pendant tout le cours de sa vie, par l'immense profusion de ses* AUMÔNES! (Boss.) *L'*AUMÔNE *est un gain; c'est une usure sainte; c'est un bien qui rapporte, ici-bas même, au centuple.* (Mass.) *Ne croyez pas qu'il n'employât au soulagement des malheureux que les restes inutiles de son luxe, et que ses* AUMÔNES *ne fussent que les débris de ses passions.* (Mass.) *Les* AUMÔNES *qui ont coulé en secret arrivent bien plus pures dans le sein de Dieu.* (Mass.) *Ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup, et la mesure de leurs* AUMÔNES *doit être celle de leurs richesses.* (Fléch.) *La reine faisait couler ses* AUMÔNES *jusque dans ces retraites sombres où la honte renferme la pauvreté.* (Fléch.) *La compassion qui accompagne l'*AUMÔNE *est un don plus grand que l'*AUMÔNE *même.* (Fléch.) *Ne faites pas seulement l'*AUMÔNE, *faites la charité; les œuvres de miséricorde soulagent plus de maux que l'argent.* (J.-J. Rouss.) *L'*AUMÔNE *est la rétribution des services qui n'ont pas de salaire.* (Ozanam.) *Elle faisait de nous les ministres de ses* AUMÔNES. (Lamart.) *La pieuse dame avait coutume de répandre des* AUMÔNES *sur son passage.* (G. Sand.) *Dans l'islamisme, l'*AUMÔNE *n'est pas seulement une œuvre de charité; elle est imposée dans une mesure déterminée.* (Bachelet.) *L'homme voué à ses devoirs spirituels vit d'*AUMÔNES. (Renan.)

Les loups n'étaient point gens qui donnassent l'*aumône*.
LA FONTAINE.

Le plus beau des discours ne vaut pas une *aumône*,
Et quand un malheureux vient vous tendre la main,
Laissez-là vos écrits et donnez-lui du pain.
ETIENNE.

Quoi! la maison de paix, de prière et d'*aumône*,
Où la charité seule avait son humble trône,
N'a pas pu trouver grâce aux yeux des factions!
LAMARTINE.

— Par anal.: *Notre langue est une gueuse fière; il faut lui faire l'*AUMÔNE *malgré elle.* (Volt.)

— *Mettre, réduire à l'aumône*, Obliger de mendier, et, par exag., réduire à une grande misère : *Son mariage avec une sœur du duc de Lévi acheva de le* METTRE A L'AUMÔNE. (St-Sim.) *Le contrôleur du domaine se justifiait* D'AVOIR RÉDUIT *vingt familles à l'*AUMÔNE. (Volt.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Par ext. Don ou faveur que l'on n'obtient qu'en la demandant humblement ou que l'on n'accorde que par grâce : *Demander l'*AUMÔNE *d'une croix, d'une place, d'une pension. Bien des gens méprisent les mendiants, qui demandent pour eux de grosses* AUMÔNES. *Faites-moi l'*AUMÔNE *d'un regard.* (Le Sage.) *Le crédit est la seule* AUMÔNE *qu'on puisse faire à un grand Etat.* (Rivarol.) *Rien ne rapporte plus dans le monde que l'*AUMÔNE *d'un peu d'attention.* (Balz.)

Quoi! d'une charte on vous a fait l'*aumône*,
Et sous le joug vous voulez vous courber!
BÉRANGER.

— *Pot à aumônes*, Plat qu'il était d'usage, au moyen âge, de placer au milieu de la table, pour qu'on pût y déposer des restes de mets destinés à la nourriture des pauvres.

— Prov. *Il semble qu'on lui demande l'aumône*, Se dit d'un homme qui paye difficilement, à regret, qui accorde de mauvaise grâce ce qu'il donne. ‖ *Dérober l'aumône aux pauvres*, La demander pour soi, sans en avoir besoin.

— Liturg. Salaire que l'on donne à un prêtre pour payer les messes qu'il dit à certaine intention.

— Relig. *Aumône spirituelle*, Bonne œuvre spirituelle qui a pour principe la charité, comme les consolations qu'on donne aux affligés, les visites que l'on fait aux prisonniers, aux malades. ‖ Grâce, faveur spirituelle que Dieu accorde aux hommes : *Il suffit d'être chrétien, dit saint Augustin, pour être obligé de se croire pauvre, et pour être réduit à demander à Dieu une* AUMÔNE SPIRITUELLE. (Fén.) ‖ Titre de la cent-septième sourate (chapitre) du Coran, qui a été composée à La Mecque, et ne contient que neuf versets. Le mot arabe qui lui a donné son nom est *ma'oun*, littéralement *ustensiles, choses nécessaires*; les commentaires le rendent par *zekat*, dîme, aumône légale. Ce chapitre est aussi quelquefois intitulé *Ed-Din*, la Religion. Malheur, y est-il dit, à ceux qui font la prière et la font négligemment; qui la font par ostentation et refusent d'acquitter l'AUMÔNE nécessaire à ceux qui en ont besoin.

— Hist. Toute donation faite à l'Eglise par le roi ou les seigneurs; et, par ext. les biens de l'Eglise. ‖ *Aumônes fieffées*, Celles qui provenaient du roi. ‖ *Terres tenues en franche aumône, terres qui relèvent en franche aumône*, Se disait des terres et des rentes données à l'Eglise par le roi ou quelque seigneur, sans autre obligation que de reconnaître qu'on les tenait de celui qui les avait données. ‖ *Terres tenues en aumône onéreuse*, Biens ecclésiastiques qui étaient assujettis à des redevances, à des charges. ‖ *Charte d'aumône*, Nom donné autrefois à une espèce de charte de donation. ‖ *Trésorier des aumônes*, Celui qui, dans les anciennes cours, était chargé de la distribution des aumônes. ‖ *Aumône des charrues* ou *aumône du roi*, Impôt établi autrefois en Angleterre sur chaque charrue, et destiné à venir au secours des pauvres.

— Anc. prat. Peine pécuniaire à laquelle la justice condamnait, en certains cas, ceux qui perdaient leur procès, et qui profitait aux populations et aux pauvres. C'était ce qu'on appelle aujourd'hui l'*amende* : *Etre condamné à la prison et à l'*AUMÔNE.

— Jeu. Nom d'une pénitence imposée dans les jeux de salon. L'aumône peut être ordonnée à un jeune homme ou à une demoiselle. Dans le premier cas, le pénitent se met à genoux devant la dame qui lui a été indiquée ou qu'il a choisie. Cette dame lui offre alors plusieurs choses, qu'il refuse en hochant la tête et conservant sa posture. Enfin, elle lui demande s'il veut un baiser, et aussitôt il se lève et l'embrasse. Si la pénitence doit être faite par une demoiselle, celle-ci ne se met pas à genoux; seulement, elle se tient debout devant un monsieur et lui tend la main comme une mendiante. Ce monsieur lui fait aussi plusieurs offres, qu'elle refuse jusqu'à ce qu'il lui demande si elle veut une chanson.

— **Encycl.** Quoique le mot *aumône* vienne du grec *eleêmosunê*, on peut dire que l'idée dont il est le signe était réellement inconnue dans les sociétés antiques. Les Grecs et les Romains donnaient quelquefois aux malheureux de l'argent, des vêtements, des aliments, un toit pour les abriter; ils faisaient alors une largesse, un don; ils exerçaient l'hospitalité, mais ils ne donnaient point à ces actes le nom d'*aumônes*. Quelquefois aussi la vue des maux soufferts par certains hommes excitait dans leur âme les mouvements d'une commisération pleine de tendresse; c'est là précisément ce que les Grecs appelaient *eleêmosunê*, et ce que les Romains traduisaient par *misericordia*. Quand Virgile fait dire à Didon :

Non ignara mali, miseris succurrere disco,

il exprime d'une manière saisissante tout ce qu'il y a de beau et de généreux dans le sentiment qui porte l'homme à prendre part aux douleurs de son semblable. Mais les anciens ne confondaient jamais les actes de bienfaisance avec le sentiment même qui les inspirait; ce sont les chrétiens qui les premiers eurent l'idée d'appeler *aumône*, ou miséricorde, l'acte inspiré par la miséricorde, et de joindre encore à tout cela l'idée d'un devoir religieux accompli; il est aisé de comprendre qu'une religion, qui se résumait elle-même dans le grand précepte de la charité universelle, devait presque fatalement arriver à ce résultat. Ainsi, dans les sociétés modernes, telles que l'influence du christianisme les a profondément modifiées, l'*aumône* est tout ce qu'on donne aux pauvres par charité, et comme la charité est un devoir, le plus essentiel des devoirs, on voit que l'idée d'*aumône* renferme à la fois celle d'un don, d'un sentiment tendre et d'un devoir accompli; à ce point de vue, il n'y a rien de plus saint, rien de plus auguste que l'*aumône*. Remarquons toutefois ici, pour qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée, que nous ne parlons pas du christianisme dans le sens étroit que donnent à ce mot les théologiens; nous constatons l'action puissante du christianisme sur la forme des sociétés humaines, mais le christianisme pour nous n'est pas contenu tout entier dans l'Evangile ni dans les écrits des Pères de l'Eglise; c'est un vaste système dont l'Evangile a été le point de départ, et qui s'est développé de siècle en siècle par les efforts continus de tous les penseurs; c'est une religion, sans doute, mais c'est aussi une philosophie; et Voltaire était chrétien, même quand il niait les miracles du Christ, parce que, malgré lui, il puisait la plupart de ses idées dans un milieu qui avait été préparé par seize siècles de foi chrétienne plus ou moins ardente, plus ou moins universellement répandue.

Quand on parle des sociétés antiques, il arrive souvent que la pensée s'arrête sur les Grecs et les Romains, comme s'ils étaient les seuls peuples de l'antiquité dignes de fixer nos regards; il serait juste pourtant de tenir quelque compte des Egyptiens, des Perses, des Hébreux, des Indiens, des Chinois. L'*aumône* était-elle pratiquée chez les Egyptiens et chez les Perses? Nous ne pouvons guère former là-dessus que des conjectures, et tout porte à croire que l'hospitalité envers les voyageurs isolés était à peu près l'unique forme sous laquelle ces peuples primitifs manifestaient leur empressement à venir au secours des malheureux. Le législateur des Hébreux n'avait pas oublié les pauvres dans les règlements minutieux auxquels il voulut astreindre les adorateurs du Dieu unique et invisible. « Tu ne cultiveras point ton champ la septième année, dit Moïse, afin que ceux qui sont pauvres trouvent de quoi manger... Lorsque tu moissonneras ton champ, tu n'iras pas jusqu'au bout, et tu ne ramasseras point les épis tombés; tu laisseras cela pour le pauvre et l'étranger... Tu ouvriras ta main au pauvre, et tu lui prêteras ce dont il a besoin. » Isaïe dit aussi : « Partagez votre pain avec celui qui a faim; faites venir en votre maison les malheureux qui sont errants; quand vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez point votre chair. Ainsi votre lumière éclatera comme l'aube du jour, et la justice marchera devant vous. » Il faut convenir que ces paroles du prophète ne diffèrent guère pour le fond de celles qu'on lit en beaucoup d'endroits dans l'Evangile; seulement, la charité n'est pas nommée; on y voit bien que la chair du pauvre doit être regardée comme notre chair propre, mais c'est à notre dignité personnelle ou à notre intérêt qu'on s'adresse plutôt qu'à notre amour. Quant aux Indiens, leurs livres religieux commandent bien çà et là de secourir les indigents; mais ce sont des préceptes posés sèchement au nom d'une théologie mystérieuse et bizarre, que les adeptes pouvaient seuls comprendre, et dont les castes inférieures tiraient à la vérité quelque adoucissement à leurs misères, mais sans que cela pût les relever à leurs propres yeux. On en peut dire autant, à peu près, des Chinois.

Ce n'était pas seulement par les institutions religieuses et politiques que les peuples du passé différaient des peuples modernes, c'était aussi par les mœurs, et il est probable que, même chez les chrétiens des premiers siècles, l'*aumône* dut présenter un caractère très-différent de celui sous lequel elle se montre à nous de nos jours. A l'*aumône* correspond aujourd'hui la mendicité, ou au moins l'inscription sur les registres des bureaux de bienfaisance. Y avait-il des pauvres inscrits et des mendiants chez les premiers chrétiens? Cela n'est guère probable. Y en avait-il chez les Grecs et les Romains, chez les Indiens, etc.? Comment le savoir, ou au moins comment savoir si ces mendiants ressemblaient tout à fait aux nôtres? Ce sont là pourtant des questions qu'il faudrait d'abord résoudre avant de juger définitivement les anciens, et, si elles étaient nettement résolues, il n'est pas bien sûr qu'il n'y eût rien à rabattre sur la supériorité que nous avons d'abord accordée aux idées modernes au sujet de l'*aumône*. Et même, quand on envisage de sang-froid les résultats matériels que produit parmi nous l'*aumône* en général, on est conduit, malgré soi, à se demander si c'est bien là qu'un amour éclairé de l'humanité doit chercher le soulagement des maux qui l'accablent. Plus l'*aumône* se répand, plus il y a d'individus et de familles qui en vivent, qui s'accoutument à en vivre. Est-il bon que ceux qui ne trouvent pas en eux-mêmes l'énergie du travail puissent se dire : je souffrirai quelques jours, j'aurai faim et soif, je serai mal vêtu; mais dès que j'aurai pu faire constater ma misère, on me donnera une médaille de mendiant, et, sans rien faire, je recueillerai chaque jour assez d'argent pour vivre, ou bien je me ferai inscrire, et des secours périodiques, distribués à domicile, me permettront de travailler beaucoup moins; je me lèverai plus tard, je me coucherai plus tôt, et je n'en vivrai pas plus mal. Nous savons bien que ce sont là les abus de l'*aumône*, et qu'il ne faut pas rejeter ce qui est bon en soi, par cela seul que quelques-uns peuvent en faire un mauvais usage; mais il s'agit ici d'examiner si les abus ne sont pas trop fréquents, et nous croyons qu'ils le sont. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque nous avons des lois qui punissent la mendicité comme un délit, ce qui n'empêche pas qu'on ne rencontre des mendiants médaillés dans les lieux mêmes où on lit partout sur les murs l'inscription municipale : *Ici, la mendicité est interdite.* C'est là une de ces contradictions qui chaque jour sautent aux yeux de tout le monde, et que nous ne nous chargeons pas d'expliquer.

L'*aumône* fut sainte aussi longtemps que la foi régna en souveraine sur la généralité des âmes. La pauvreté elle-même était sainte alors, et beaucoup de chrétiens fervents se dépouillaient de leurs richesses pour se réduire volontairement à l'état qu'avait honoré Jésus-Christ, né dans une étable, élevé dans l'humble boutique d'un artisan, et resté pauvre toute sa vie. Dans ces temps de foi ardente, on était bien loin des idées que l'économie politique a fait naître parmi nous, et qui se propagent de plus en plus chaque jour; le Sauveur avait prédit qu'il y aurait toujours des pauvres sur la terre; loin de s'en plaindre, on y voyait l'action bienfaisante d'une Providence qui donnait à tous le moyen d'expier leurs péchés, les uns par la souffrance, les autres par la miséricorde. Aujourd'hui, tous les esprits sérieux regardent le paupérisme comme un mal que la société doit travailler à détruire, et tous ceux qui croient au progrès sont persuadés qu'il sera détruit tôt ou tard. Nous savons que tous les hommes sont nos frères, et nous les aimons comme tels; c'est en cela que nous sommes restés chrétiens; mais notre charité a pris un caractère d'universalité qui la distingue essentiellement de la charité individuelle, tant prônée dans les écrits religieux. Quand le voyageur attaqué sur la grande route par des brigands nous montre ses plaies, nous y versons de l'huile, il est vrai, mais nous pensons qu'il eût mieux valu que cette occasion d'exercer la charité ne nous fût pas offerte, et nous cherchons les moyens de prévenir le vol et l'assassinat. Quand un homme tombe dans la rue à côté de nous et nous dit qu'il n'a pas mangé depuis plusieurs jours, nous lui procurons du pain; mais nous nous souvenons que, bien souvent, de pareilles scènes ont été jouées par des fourbes qui n'avaient d'autre but que d'exploiter à leur profit la crédulité publique, et un sentiment de défiance se mêle à notre pitié. Nous nous disons aussi que, si cet homme était réellement près de succomber au besoin, beaucoup d'autres peuvent se trouver dans le même cas, et nous voudrions pouvoir les nourrir tous ensemble. Nous en cherchons les moyens, et nous ne tardons pas à reconnaître que la véritable *aumône*, celle qui n'a rien perdu de son caractère sacré, consiste aujourd'hui à apporter notre pierre pour servir à la construction d'un nouvel édifice social, où tous ceux qui voudront travailler trouveront largement les moyens de subvenir à tous leurs besoins, non-seulement à ceux du corps, mais encore à ceux de l'âme. Nous entrevoyons, dans le lointain, une organisation sociale où il n'y aura plus d'autres pauvres que ceux pour qui la pauvreté sera le juste châtiment de leur paresse, et alors l'*aumône* devrait presque disparaître ou, au moins, elle perdrait presque entièrement ce caractère religieux qui la rendait honorable des deux côtés, car l'intérêt général demande que tous les vices soient punis. Les vices, d'ailleurs, ne sont si communs parmi nous que parce que l'instruction n'est pas répandue avec assez de profusion dans les classes inférieures. Quand tous les enfants, tous les jeunes gens recevront l'instruction à laquelle ils ont droit comme membres futurs de la grande société humaine quand, d'un autre côté, la société mettra à leur disposition tous les instruments de travail qui leur seront nécessaires, il y aura bien peu de paresseux, et par suite peu de pauvres. Tous n'arriveront pas à la richesse, sans doute, et cela ne les empêchera pas d'être heureux; mais presque tous se suffiront à eux-mêmes, et la mendicité disparaîtra sans qu'il soit besoin de l'interdire. L'*aumône* n'existera plus que comme une rare exception, à peu près comme l'hospitalité chez les peuples anciens; car il devait y avoir bien peu de voyageurs, quand la plupart des hommes ne connaissaient pas même l'existence des pays un peu éloignés du leur, quand il n'y avait ni voitures publiques, ni routes, ni auberges; et dans beaucoup de familles plusieurs générations s'écoulaient peut-être sans qu'on eût une seule fois l'occasion d'accueillir un étranger. Les pauvres ne seront pas moins rares dans l'avenir que les voyageurs dans le passé; mais ce sera le résultat de la propagation des lumières, tandis que la rareté des voyageurs avait pour cause l'ignorance universelle.

Cet article sur l'*aumône* serait incomplet si nous ne disions pas quelques mots des principes qui régissent la matière chez les mahométans. La mendicité est restée florissante dans la plupart des pays soumis au Coran, et l'*aumône* est imposée, dans une mesure précise, à chaque fidèle croyant. Aux fêtes du Baïram, toute personne aisée doit donner aux pauvres du froment, du raisin sec et des dattes, pour une valeur égale à 1 *sa* (1,040 drachmes). On doit encore faire d'autres distributions, réglées avec la même précision, dans les circonstances les plus solennelles de la vie. Mais la prescription la plus singulière est celle d'après laquelle tout homme devenu riche doit l'aumône en proportion des moyens qu'il a employés pour acquérir sa fortune. Si ces moyens sont peu honnêtes, il est tenu à donner le cinquième; si sa loyauté a été complète, il ne doit donner que le dixième. Ainsi, d'après le Coran, la loyauté est bonne à quelque chose évidemment, quand elle n'est pas un obstacle pour faire fortune; mais la déloyauté a bien aussi son bon côté, car elle permet évidemment de s'enrichir plus vite, et, en faisant l'*aumône* d'un cinquième, on peut en sûreté de conscience conserver les quatre cinquièmes d'un bien mal acquis.

— **Anecdotes.** Malherbe avait fort peu de religion, mais il avait de l'humanité et faisait l'*aumône* aux pauvres. Quand l'un d'eux lui disait qu'il prierait Dieu pour lui, il répondait : « Mon ami, je vous en dispense, car je ne vous crois point en grand crédit dans le ciel, puisqu'il vous abandonne sur la terre. »

⁂

Corbinelli, qui, comme on le sait, ne fut jamais millionnaire, et qui en portait sur sa personne des marques visibles, était un jour assis sur un des bancs de la place Royale. Un monsieur très-convenablement vêtu vint se placer près de lui et lui demanda l'*aumône*. « Ma foi, monsieur, lui répondit Corbinelli, j'allais vous en faire autant. »

⁂

Un jeune enfant dont le *De Viris* faisait le désespoir, se promenait un jour accompagné de son précepteur; un mendiant lui demanda l'aumône en disant : « La charité, s'il vous plaît, mon petit monsieur; car je suis le plus malheureux des hommes. — Tiens, reprit l'enfant en s'adressant au précepteur, est-ce que ce pauvre vieillard apprendrait aussi le latin? »

⁂

Guadagni fit souvent l'*aumône*, à des seigneurs ruinés, de cent sequins à la fois. Un de ceux-ci, qui avait reçu la somme, fier et hautain comme le sont tous les gentilshommes pauvres, lui dit : « Je vous emprunte cette somme, et je vous la rembourserai. — Ce n'est pas là mon intention, répondit Guadagni, et si je voulais que vous me la rendissiez, je ne vous la prêterais pas. »

⁂

Marivaux, voyant un homme qui lui demandait l'*aumône* et qui paraissait jouir d'une santé brillante, lui en fit l'observation : « Pourquoi ne travaillez-vous pas? Vous avez l'air frais et vigoureux. — Ah! monsieur, répondit le mendiant, si vous saviez comme je suis paresseux! — Tiens, reprit Marivaux en lui donnant un écu, voilà, non pour ta paresse, mais pour ta franchise. »

⁂

Une dame qui faisait une quête pour les pauvres n'ayant pas rencontré M. Victor Hugo à son domicile, lui laissa ce billet : M. V. Hugo enverra 20 fr. à Mme la comtesse de... rue... Le poëte s'empressa d'envoyer son offrande avec cette réponse :

Voici vos vingt francs, comtesse,
Quoiqu'on puisse, en vérité,
Manquer à la charité
Qui manque à la politesse.

⁂

Un aveugle qui demandait l'*aumône* avait affiché à sa porte des vers peu poétiques, qui excitaient plutôt le rire que la pitié. On lui conseilla de s'adresser à Piron, et, en effet, la première fois que le poëte passa, l'aveugle, averti à propos, lui présenta sa requête. « Très-volontiers, mon cher confrère, » répondit l'auteur de la *Métromanie;* et, au retour de la promenade, il lui remit ces six vers, empreints d'une touchante sensibilité :

Chrétiens, au nom du Tout-Puissant,
Faites-moi l'aumône en passant;
Le malheureux qui la demande
Ne verra point qui la fera;
Mais Dieu, qui voit tout, le verra;
Je le prirai qu'il vous le rende.

⁂

Sire Harpagon, confondu par le prône
De son pasteur, dit : « Je veux m'amender.
Rien n'est si beau, si divin que l'*aumône*,
Et de ce pas je vais... la demander. »
LA CONDAMINE.

Aumônes (LES) *de saint Bavon, de sainte Elisabeth, de saint Charles*, etc., sujets de tableaux exécutés par différents maîtres. V., pour la description, aux noms des personnages : BAVON (saint), ELISABETH (sainte), etc.

AUMÔNÉ, ÉE (ô-mô-né) part. pass. du v. Aumôner. Donné en aumône. ‖ Donné en vertu d'une condamnation à l'amende appelée *aumône*. ‖ Condamné à payer cette amende. Tous ces sens ont vieilli.

AUMÔNÉE s. f. ô-mô-né — rad. *aumône*). Autrefois distribution de pain que l'on faisait aux pauvres après la cérémonie des funérailles.

AUMÔNER v. a. ou tr. (ô-mô-né, rad. *aumône*). Anc. prat. Payer une somme au profit des pauvres ou des hôpitaux, en vertu d'une condamnation judiciaire : *Être condamné à* AUMÔNER *cent écus.*

— Dans le langage commun, Donner en aumône : AUMÔNER *aux pauvres une partie de son bien.* ‖ Accorder comme une aumône, comme une faveur tout à fait gratuite : *Malgré les génuflexions de notre diplomatie, il ne me paraît pas encore très-certain qu'on nous* AUMÔNE *la paix.* (Chateaub.)

— V. neut. ou intr. Faire l'aumône. Vieux et inusité.

AUMÔNERIE s. f. (o-mô-ne-rî — rad. *aumône*). Charge d'aumônier; administration centrale du service des aumôniers : *Le gouvernement a confié l'*AUMÔNERIE *de la marine à l'habile direction de l'abbé Coquereau.* (Journ.) *Les deux campagnes de Crimée et d'Italie ont probablement déterminé le gouvernement à rétablir l'*AUMÔNERIE *régimentaire.* (Journ.) *Le service de l'*AUMÔNERIE *de la flotte a été institué par un décret du* 31 *mars* 1852, *et il est dirigé par un aumônier en chef dont les bureaux sont à l'hôtel du ministre de la marine à Paris.* (Bonnefoux.) ‖ Logement de l'aumônier : *Autour du cloître, se trouvaient l'église et ses dépendances, la salle capitulaire, le réfectoire, l'*AUMÔNERIE, *l'infirmerie, la bibliothèque et les parloirs.* (A. Maury.)

— *Grande aumônerie*, Charge de grand aumônier. ‖ Personnel, employés, administration de la grande aumônerie : *L'abbé se présente muni d'une lettre de la* GRANDE AUMÔNERIE. (Balz.) *Son Excellence a fini par m'avouer que tu étais mal avec la* GRANDE AUMÔNERIE. (Balz.) *Lucien était, pour ainsi dire, dans le giron de la* GRANDE AUMÔNERIE, *et dans l'intimité de quelques femmes amies de l'archevêque de Paris.* (Balz.) ‖ Hôtel du grand aumônier : *Demeurer à la* GRANDE AUMÔNERIE.

— Autrefois, Bénéfice claustral affecté, dans les abbayes, à la distribution des aumônes.

AUMÔNIE s. f. (o-mô-nî — rad. *aumône*). Autref., Hospice.

AUMÔNIER, IÈRE adj. (o-mô-nié, iè-re — rad. *aumône*). Celui qui fait souvent l'aumône, qui aime à faire l'aumône : *Le cardinal de Lorraine estoit si grand* AUMOSNIER *qu'il portoit une gibecière pleine d'argent, et distribuoit cet argent aux pauvres qu'il rencontroit par les rues.* (Brantôme.) *Helvétius était un bon et honnête homme, charitable, patient,* AUMÔNIER, *droit, et qui ne manquait ni d'esprit, ni de sens.* (St-Sim.) *Il faut rendre justice aux Parisiens, et dire qu'ils sont charitables et* AUMÔNIERS. (Brill.-Sav.) *Il était* AUMÔNIER, *bienfaisant, philanthrope, dans la plus noble acception du mot.* (Cuv.-Fleury.) *Elle était* AUMÔNIERE *à un degré qu'on ne sait pas, et qu'il est difficile d'approfondir.* (Ste-Beuve.) Il a vieilli. ‖ Qui annonce une disposition à faire l'aumône : *Il faut que j'aie la mine bien* AUMÔNIERE *pour qu'on me demande ainsi la charité, dans l'état de maigreur où est ma bourse.* (V. Hugo.) Peu usité.

AUMÔNIER s. m. (o-mô-nié — rad. *aumône*). Ecclésiastique attaché à la personne de quelqu'un pour distribuer ses aumônes et faire auprès de lui le service divin : *L'*AUMÔNIER *du roi, de la reine, de l'empereur. L'*AUMÔNIER *d'un prince, d'un évêque. Lorsqu'on présenta pour* AUMÔNIER *au prince de Conti l'abbé Prévost, l'auteur de* Manon Lescaut, *ce prince lui dit : « Monsieur l'abbé, je ne vais jamais à la messe. — Et moi, Monseigneur, je ne la dis jamais, reprit froidement l'abbé. — En ce cas, dit le prince, je vous fais mon* AUMÔNIER. » *Il était originairement* AUMÔNIER *de madame la dauphine de Bavière.* (St-Sim.) *J'avais osé demander pour lui à mon oncle le titre d'*AUMÔNIER *du château.* (Scribe.)

> Le prudent Gilotin, son *aumônier* fidèle...
> BOILEAU.

— *Grand aumônier de France*, Titre que portait le premier aumônier de la cour des rois de France, qui était chargé de distribuer leurs aumônes. Outre le droit d'officier partout en présence du roi, le grand aumônier jouissait des priviléges d'amnistier certains prisonniers et d'accorder quelques autres grâces. ‖ *Lord aumônier*, Nom donné en Angleterre à un officier chargé de distribuer aux indigents les biens des suicidés et l'amende imposée aux auteurs d'un meurtre involontaire.

— Par ext. Prêtre attaché à un corps ou à un établissement pour y faire le service divin et y donner l'instruction religieuse : AUMÔNIER *d'un régiment, d'une escadre, d'un vaisseau.* AUMÔNIER *d'un collége, d'une prison. L'*AUMÔNIER *du bagne. Les* AUMÔNIERS *de la flotte ont été rétablis à l'époque de la guerre de Crimée. On est touché et attendri quand on voit l'*AUMÔNIER *agenouillé sur le champ de bataille auprès du brave qui va mourir.* (Journ.) *On aimait à voir un* AUMÔNIER *dans une tente ouverte près d'un champ de bataille.* (Chateaub.) *On battit la retraite, et l'*AUMÔNIER *monta sur le pont pour dire la prière.* (E. Sue.) *Il pourra servir d'*AUMÔNIER *à notre petite armée.* (G. Sand.) *La présence des* AUMÔNIERS *dans l'armée remonte à l'an* 742, *époque où le premier concile de Ratisbonne décida qu'à l'avenir tout général serait accompagné, dans ses expéditions, de deux évêques, avec un nombre proportionnel de prêtres et de chapelains.* (De Chesnel.) *Des pasteurs protestants sont attachés, en qualité d'*AUMÔNIERS, *aux lycées Louis-le-Grand et Napoléon, à Paris, et, dans les départements, aux lycées de Strasbourg, Nîmes, Tournon, Rouen, Nantes, Bordeaux et Toulouse.* (Belèze.) *Les* AUMÔNIERS *de la flotte sont embarqués sur les vaisseaux, les frégates ou sur d'autres bâtiments de rang inférieur ayant des missions spéciales.* (Bonnefoux.)

— *Aumôniers des dernières prières*, Prêtres attachés à chacun des cimetières de Paris, pour réciter gratuitement les dernières prières sur la tombe des corps qui ne sont pas accompagnés par le clergé des paroisses.

— Anc. cout. Légataire, par opposition à héritier : *On ne peut être à la fois* AUMÔNIER *et parsonnier* (héritier). ‖ *Aumônier du testateur*, Exécuteur testamentaire, au moyen âge.

— Argot. Variété de voleurs qui jettent une pièce de monnaie à un mendiant, leur compère, entré après eux dans un magasin. Le mendiant ramasse la pièce avec l'épingle, la bague ou autre objet de prix que l'aumônier a eu soin de laisser tomber.

— **Encycl.** Les rois de France, sous la première race, avaient dans leur palais un dignitaire ecclésiastique qui desservait leur chapelle, et qui portait le titre d'*apocrisiaire*. Sous la seconde race, cet ecclésiastique était désigné sous le nom d'*archichapelain*. Plus tard, on les appela *aumôniers*, sans doute parce qu'une de leurs attributions consistait à distribuer aux pauvres les sommes que le roi voulait employer en aumônes. Mais comme les *aumôniers* des princes se distinguaient surtout des autres ecclésiastiques en ce qu'ils n'exerçaient point leur ministère pour le commun des fidèles, on a étendu cette dénomination à tous les prêtres qui, au lieu d'être attachés à une paroisse, disent la messe dans une chapelle particulière, récitent les prières, et administrent les sacrements pour un nombre très-limité de personnes ayant toutes la même résidence. Il y a donc des *aumôniers* dans les maisons religieuses, dans les lycées, colléges et écoles militaires, dans les hospices et dans les hôpitaux, dans les dépôts de mendicité, dans les prisons des grandes villes, dans les maisons centrales de détention, de force et de correction; sur les navires destinés à une expédition de guerre, etc. Dès le VIIIe siècle, il y eut aussi des *aumôniers* dans les armées; en 742, le premier concile de Ratisbonne décida que tout général en chef serait accompagné de deux évêques, avec un nombre convenable de prêtres ou de chapelains, et que tout chef de corps serait suivi en campagne de son confesseur. Sous la Restauration, chaque régiment avait son *aumônier*, auquel on accordait les honneurs et les avantages du grade de capitaine. Après 1830, les *aumôniers* militaires furent supprimés, au moins comme règle générale. En 1854, un *aumônier* supérieur fut chargé d'organiser le service religieux pour toute l'armée qui allait combattre en Crimée, et on nomma un simple *aumônier* pour chaque division et pour chaque grande ambulance. Un décret du 31 mars 1852 institua un *aumônier* en chef de la flotte, qui reçoit un traitement de 6,000 fr., s'entend avec les évêques pour le choix des ecclésiastiques destinés au service maritime, et les présente au ministre de la marine.

Avant 1789, il y avait à la cour un *grand aumônier* dont les pouvoirs étaient très-étendus. Le *grand aumônier* était ordinairement un prélat de haute naissance; il nommait les *aumôniers* militaires, et prenait pour cette raison le titre d'évêque des armées. Il avait directement sous ses ordres un premier *aumônier*, huit *aumôniers* ordinaires, et un assez grand nombre de chapelains et de prédicateurs; il choisissait les prédicateurs de la cour, les chapelains des châteaux royaux, les professeurs du Collége de France; avait la surveillance de plusieurs maisons hospitalières, et pouvait officier pontificalement partout, sans en demander la permission à l'évêque diocésain.

La *grande aumônerie* eut souvent des démêlés avec les évêques, à cause de ses prétentions à une indépendance complète de toute autorité diocésaine. Elle fut supprimée en 1790; Napoléon Ier la rétablit en faveur du cardinal Fesch, son oncle; elle disparut de nouveau en 1830, mais Napoléon III l'a reconstituée en 1857.

Une institution toute moderne est celle des *aumôniers des dernières prières*, attachés à chacun des cimetières de Paris. Leurs fonctions consistent à recevoir aux portes des cimetières les corps qui ne sont pas accompagnés d'un prêtre de paroisse, à les conduire jusqu'à la tombe, et à y réciter les prières de l'Eglise. Ils reçoivent de l'Etat, sur le budget des cultes, un traitement de 1,200 fr.; la ville leur paye, en outre, une indemnité de logement de 600 fr., et ils touchent quelques honoraires casuels pour les exhumations, pour des messes et des services célébrés dans les chapelles des cimetières, etc. Quelques-unes de nos grandes villes ont voulu avoir, à l'instar de Paris, des *aumôniers des dernières prières*.

Cette institution était impérieusement réclamée au nom de la morale publique et de cet esprit du christianisme qui ne doit pas être une lettre morte dans l'Evangile, cet Evangile dont la morale sublime repose tout entière sur ces trois mots : Charité, égalité, fraternité. Parce qu'un malheureux, en mourant, ne laissait pas de quoi subvenir aux frais de ses funérailles, il était privé de ces prières qui, du moins, sont une consolation pour les parents et les amis qui suivent son modeste convoi, et l'inégalité était continuée jusqu'à cette dernière demeure sur la porte de laquelle on pourrait écrire : Ici, l'égalité commence.

AUMÔNIÈRE s. f. (o-mô-niè-re — rad. *aumône*). Bourse que l'on portait ostensiblement attachée à la ceinture, et qui, au moins dans l'origine, contenait l'argent que l'on destinait à faire des aumônes : *Quelques personnes ont essayé de remettre à la mode les* AUMÔNIÈRES. *Il ne se passait pas de jour qu'il ne vidât son* AUMÔNIÈRE *entre leurs mains.* (Mass.) *Elle achevait de broder une* AUMÔNIÈRE, *dont j'admirais le travail.* (Scribe.) *L'*AUMÔNIÈRE *était un petit sac qu'hommes et femmes portaient à la ceinture, et qui dans l'origine avait été la bourse des aumônes.* (L. de Laborde.)

— *Aumônières sarrasinoises*, Nom que l'on donna pendant les croisades à des bourses que portaient les Orientaux, et qui étaient à peu près semblables à nos aumônières.

— Religieuse ou chanoinesse chargée de distribuer les aumônes de son couvent ou de son chapitre : *L'*AUMÔNIÈRE *de Remiremont.*

AUMÔNIEUX, EUSE adj. (ô-mô-ni-eu, eu-se — rad. *aumône*). Néol. Qui aime à faire l'aumône : *Son cœur cependant est accessible à la pitié; il est* AUMÔNIEUX *et serviable.* (J. Bard.)

AUMONT (À LA D') loc. adv. employée en parlant d'un attelage à la manière du duc d'Aumont, qui en introduisit l'usage sous la Restauration; cet attelage se compose de quatre chevaux attelés sans volée, conduits par deux postillons : *Calèche attelée, conduite* À LA D'AUMONT. *Le duc d'Orléans était dans une calèche conduite* À LA D'AUMONT *quand la funeste idée lui vint de s'élancer à pieds joints sur le pavé.* (***) *Elle vit une charmante calèche à quatre chevaux noirs, menée* À LA D'AUMONT *par deux petits postillons anglais, vêtus de vestes de stof gris perlé.* (E. Sue.) *Je demande si l'on attellera en grand'guides ou* À LA D'AUMONT. (E. Sue.)

— *A la demi-d'Aumont*, Se dit d'un attelage qui ne se compose que de deux chevaux avec un seul postillon. ‖ Aujourd'hui, on écrit généralement À LA DAUMONT. On dit aussi EN D'AUMONT OU EN DAUMONT.

— Substantiv. : *Elle passait dans une élégante* D'AUMONT.

AUMONT (ducs D'). La seigneurie d'Aumont, dans le diocèse de Rouen, a donné son nom à une famille illustre, connue pas ses fondations pieuses dès le XIIe siècle, et dont un rejeton suivit le roi saint Louis en Palestine. PIERRE, sire d'AUMONT, porte-oriflamme, mourut en 1413. Son fils, JEAN d'AUMONT, échanson du roi, fut tué à Azincourt, en 1415. Un autre JEAN d'AUMONT, petit-fils du précédent, fut lieutenant général au gouvernement de Bourgogne. Son fils, PIERRE, fut gentilhomme de la chambre du roi Henri II, et laissa pour successeur JEAN d'AUMONT, né en 1522, maréchal de France, qui servit sous six rois : François Ier, Henri II, François II, Charles IV, Henri III et Henri IV. Il se distingua aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Montcontour, et enfin au fameux siége de La Rochelle en 1573. Après la mort de Henri III, il fut un des premiers à reconnaître Henri IV, qu'il servit avec le même zèle que ses cinq prédécesseurs. Il prit une part brillante à la journée d'Arques, en 1589; l'année suivante, il se distingua tellement à la bataille d'Ivry que Henri IV, en l'invitant à souper le soir de cette mémorable journée, lui adressa ces paroles flatteuses : « Il est juste que vous soyez du festin, après m'avoir si bien servi à mes noces. » Comme il assiégeait Camper, en Bretagne, il reçut un coup de mousquet qui lui fracassa le bras, et mourut de sa blessure le 19 août 1595. Il avait soixante-treize ans. Comme Crillon, il avait noblement refusé d'assassiner le duc de Guise, qu'il regardait pourtant comme un grand coupable. C'était un preux de l'ancienne roche, que ses compagnons d'armes avaient surnommé le *franc Gaulois*. — ANTOINE d'AUMONT, son petit-fils, né en 1601, servit pendant cinquante et un ans avec la plus grande distinction, assista à un grand nombre de siéges ou prises de places et de combats, et fut créé maréchal de France en 1651. Il se signala depuis dans la guerre de Flandres, en 1667, et mourut à Paris en 1669. Il avait un frère lieutenant général, et, parmi ses descendants, cinq ont été promus au même grade, et trois à celui de maréchal de camp. — JACQUES, duc d'AUMONT, né en 1723, mort en 1799, fut nommé, en 1789, chef de division dans la garde nationale parisienne. Par une singularité assez piquante, il en commandait l'avant-garde lorsqu'on alla à Versailles chercher la famille royale, dans la fameuse journée du 5 octobre. Lors de l'évasion du roi, il commandait le bataillon de service aux Tuileries, et il fut accusé d'avoir favorisé cette évasion. Mais il se justifia, reçut le commandement de Lille, et quitta le service en 1793; toutefois, il n'émigra point. On a raconté de nombreuses histoires sur les petits ridicules de ce personnage. On lui avait persuadé qu'il ressemblait à Henri IV, et il s'efforçait d'en imiter les manières, les saillies, et même autant que possible le costume. Comme il était fort boiteux, il avait imaginé, pour échapper aux railleries, de commander à cheval sa division de garde nationale. Il n'en fut pas moins en butte aux moqueries, et l'on soutint qu'il boitait même à cheval. — LOUIS-MARIE-ALEXANDRE, duc d'AUMONT, né en 1736, mort en 1814. Il porta le titre de *duc de Villequier* jusqu'à la mort de Jacques d'Aumont, son frère aîné. Il se distingua dans les guerres du Hanovre, fut nommé, en 89, député de la noblesse aux états généraux, mais donna bientôt sa démission pour se consacrer entièrement à ses fonctions de premier gentilhomme de la chambre. Il favorisa l'évasion du roi, et fut accusé à l'Assemblée nationale; mais l'affaire n'eut pas de suite. Le duc d'Aumont émigra peu de temps après, et fut mêlé, à l'étranger, aux intrigues des royalistes. — LOUIS-MARIE-CÉLESTE, duc d'AUMONT, né en 1762, porta d'abord le titre de duc *de Pienne*. Il est connu surtout par les désordres de sa jeunesse et par la descente qu'il fit sur les côtes de la Normandie, en 1815, quelques jours avant l'entrée des alliés à Paris. Il fut nommé pair de France. C'est ce personnage qui a donné son nom aux voitures *à la d'Aumont*. Avant la Révolution, il était un des élégants qui donnaient le ton pour les modes, les chevaux, les voitures, etc. Ses écuries étaient célèbres; les râteliers étaient en acajou, les auges en marbre, et les croisées en glaces de Bohême.

AUMONT, ch.-lieu de cant. (Lozère), arrond. de Marvejols; pop. aggl. 607 hab. — pop. tot. 1,004 hab.

AUMUSSE ou **AUMUCE** s. f. (ô-mu-se — du bas lat. *almucia*, tiré de l'allem. *mütze*, coiffure). Fourrure dont les chanoines, les chapelains, les chantres se couvrent quelquefois la tête, mais qu'ils portent ordinairement sur le bras : *L'*AUMUSSE *des chapelains et des chantres diffère de celle des chanoines.* (Acad.) *Louis XI demanda au pape la permission de porter le surplis et l'*AUMUSSE. (Volt.) *L'*AUMUSSE *que portait la prieure s'attachait devant le front à un fermoir d'or incrusté d'une ananchite.* (Gér. de Nerv.)

> Déjà, l'*aumusse* en main, il marche vers l'église.
> BOILEAU.

> . . . Aujourd'hui, dessous une *aumusse*,
> L'ambition, l'amour, l'avarice se musse.
> RÉGNIER.

> C'est là que le chanoine, au sortir du service,
> Vient en *aumusse* encore achever son office.
> REGNARD.

‖ Sorte de fourrure autref. en usage chez les laïques comme chez les ecclésiastiques, et qui couvrait la tête et les épaules : *Les laïques, du* IXe *au* XIVe *siècle, portèrent des* AUMUSSES *en peau; celles qui étaient en étoffe fourrée d'hermine ou de menu vair s'appelaient chaperons.* (Bouillet.) ‖ Sorte de bonnet fourré que les rois de France portaient sous la couronne, pour n'en être pas blessés : *Les rois de France ont perdu leur épitoge et leur* AUMUSSE. (Chateaub.) *L'*AUMUSSE *était une coiffure rembourrée, destinée à soutenir la couronne et à préserver la tête.* (L. de Laborde.)

— Moll. Nom vulgaire d'une belle coquille du genre cône.

AUMUSSETTE s. f. (ô-mu-sè-te — dimin. de *aumusse*). Petite aumusse. Vieux.

AUMUSSIER s. m. (ô-mu-sié — rad. *aumusse*). Celui qui faisait, qui vendait des aumusses. Les bonnetiers de Paris prenaient cette qualification dans leurs statuts.

— Moll. Animal qui vit dans la coquille appelée *aumusse*.

AUMUSSON ou **AUMUÇON** s. m. (ô-mu-son — rad. *aumusse*). Bonnet de peau d'agneau avec le poil, qui se portait sous la chape. Il a précédé l'aumusse, qui ne couvre pas seulement la tête, mais les épaules, et descend jusqu'à la ceinture. Nous sommes cependant tentés de croire que le mot *aumusse* a précédé son diminutif *aumusson*, et que ce dernier n'a commencé à désigner le bonnet de peau d'agneau que lorsque son propre nom a été usurpé par une coiffure plus ample.

AUNAGE s. m. (ô-na-je (rad. *auner*). Mesurage à l'aune, et, par abus, depuis l'introduction du mètre, mesurage d'une longueur avec une unité quelconque : AUNAGE *juste, équitable. Gagner, voler sur l'*AUNAGE. *Recommencer l'*AUNAGE.

— *Bon* ou *bénéfice d'aunage*, Ce que le marchand donne en plus à l'acheteur sur la longueur d'étoffe qui lui est demandée. ‖ *Bon aunage*, Aunage dans lequel on donne à l'acheteur au delà de son compte.

— Par ext. Nombre d'aunes, ou en général longueur d'une pièce d'étoffe : *L'*AUNAGE *des pièces de drap diffère suivant les manufactures.* (Acad.) ‖ Etoffe considérée au point de vue de la largeur de la pièce sur laquelle elle est prise : *La ceinture était prise d'un* AUNAGE *de cachemire à bas prix.* (Gér. de Nerv.) *Les jupes féminines en sont revenues à la circonférence de nos aïeules, qu'on ne pouvait guère embrasser, tant elles étaient embastionnées dans les* AUNAGES *de leurs roides étoffes.* (H. Castille.)

— Féod. Droit de marque et d'étalonnage de l'aune imposée aux marchands par quelques seigneurs.

AUNAIE ou **AULNAIE** s. f. (ô-nê — rad. *aune*). Lieu planté d'aunes.

AUNALOS s. m. pl. (ô-na-loss). Géogr. Peuplade indienne de l'Amérique du Sud.

AUNÂTRE s. m. (ô-nâ-tre — rad. *aune*). Bot. Genre de bétulacées des Alpes, intermédiaire entre les aunes et les bouleaux, et renfermant une seule espèce, qui se rapproche des bouleaux, l'aune vert : *L'*AUNÂTRE *diffère des aunes par les chatons mâles qui ne sont point disposés en grappes.* (Spach.)

AUNAY (Philippe et Gaultier D'). V. AULNAY.

AUNE s. f. (ô-ne — du gr. *ôlenê*, bras, d'où le lat. *ulna*, proprement avant-bras, et par ext. mesure de longueur égale à la longueur des deux bras étendus). Métrol. Ancienne mesure de longueur française, qui valait 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6, ou en mètres 1,18844 : *Vendre, acheter à l'*AUNE. *Une* AUNE, *une demi-*AUNE *de drap.* ‖ Mesure de longueur en usage dans plusieurs pays étrangers, variant suivant les contrées, et même quelquefois suivant la nature de la marchandise, de 0[m]513, à 2[m]332.

— *Aune métrique*, Aune créée en 1812, pour former la transition entre l'aune et le mètre. Cette aune, longue de 1[m]20, se subdivisait comme l'aune ancienne. Une loi du 4 juillet 1834 en a définitivement proscrit l'usage. On l'appelait aussi *aune usuelle*.

— Par ext. Bâton carré de même longueur, qui servait au mesurage : *Appliquer un coup de son* AUNE *sur les épaules de quelqu'un.* ‖ Quantité d'étoffe ayant une aune en longueur : *Une* AUNE *de drap. Deux* AUNES *de toile, de calicot. Le traître! des moutons dont la laine me fait des draps d'Angleterre que je vends cinq écus l'*AUNE! (Avocat Patelin.) *Avec trois* AUNES *de drap fin, je fais un homme de bien, disait Cosme de Médicis.* (P.-L. Cour.) *Quelques* AUNES *d'indienne refont une femme; la voilà redevenue jeune et renouvelée.* (Michelet.) *Les exigences des hommes à épaulettes étaient satisfaites avec quelques* AUNES *de ruban rouge.* (Balz.) *Que puis-je pour votre service? que me demandez-vous, monsieur le comte? — Quinze* AUNES *de velours pour un manteau.* (Scribe.)

> Des *aunes* de velours à revendre au fripier.
> V. HUGO.

— Ironiq. Signe caractéristique, symbole de la profession de marchand : *Rien au monde ne saurait donner une idée de ce pandæmonium, où toutes les classes de la société parisienne se trouvent confondues, où l'épée s'entre-choque avec l'*AUNE. (A. de Lavergne.) ‖ *Chevalier de l'aune*, Marchand, commis marchand, qui mesure, vend des étoffes : *Il n'y a que ces* CHEVALIERS DE L'AUNE *pour aimer la boue au bas d'une robe.* (Balz.)

— Par exagér. Grandeur exagérée, par rapport à des objets qui ont beaucoup moins d'une aune : *Un nez long d'une* AUNE. *Porter des bouts de cravate longs d'une* AUNE. ‖ *Ouvrir une bouche large d'une aune*, Ouvrir démesurément la bouche, par étonnement, ébahissement :

> Suis-moi donc; mais je vois, sur ce début au prône,
> Que ta *bouche* déjà *s'ouvre large d'une aune*.
> BOILEAU.

‖ *Faire une mine d'une aune*, Avoir la mine allongée et maussade, avoir l'air de très-mauvaise humeur : *Tu trouves peut-être que je suis resté trop longtemps? tu* FAIS UNE MINE D'UNE AUNE. (E. Sue.)

— Loc. fam. *Tout du long de l'aune*, Beaucoup, excessivement : *Battre quelqu'un, en donner à quelqu'un* TOUT DU LONG DE L'AUNE.

> Pour vous dire que le roi Daune
> M'en donna *tout du long de l'aune*.
> SCARRON.

> C'est véritablement la tour de Babylone,
> Car chacun y babille, et *tout du long de l'aune*.
> MOLIÈRE.

— Loc. prov. *Savoir ce qu'en vaut l'aune*, Connaître par expérience ce qu'il y a de difficile, de pénible, de périlleux dans une chose : *J'ai passé par la grandeur et les richesses, je* SAIS CE QU'EN VAUT L'AUNE. (D'Ablanc.) ‖ *Mesurer les autres à son aune*, Juger d'autrui par soi-même. Se prend ordinairement en mauvaise part : *Les philosophes de Paris ont grand tort de* MESURER *tout* À LEUR AUNE. (***) ‖ *Il a toujours dix aunes de boyaux vides pour fêter ses bons amis*, Se dit d'un grand mangeur, qui semble toujours avoir l'estomac vide. ‖ *Les hommes ne se mesurent pas à l'aune*, Il ne faut pas juger du mérite des hommes par leur taille : *Un petit homme est entier comme un grand; ni* LES HOMMES, *ni leurs vices* NE SE MESURENT À L'AUNE. (Charron.) ‖ *Au bout de l'aune faut* (manque) *le drap*, Toutes choses ont leur fin, il ne faut pas demander aux choses, qui ne sont pas éternelles, plus de durée qu'elles n'en peuvent avoir : *Il est mort, mais quoi! il avait quatre-vingt-dix ans* : AU BOUT DE L'AUNE FAUT LE DRAP.

— Jeu. *Les aunes d'amour*, Nom d'une des pénitences imposées dans les jeux de salon. C'est ordinairement à un homme que l'on ordonne de mesurer tant d'aunes d'amour. Après avoir pris les mains d'une dame, le pénitent les réunit, puis les écarte, comme s'il voulait prendre la mesure des bras de cette dame en les appliquant sur les siens, et il profite du moment où elle a les bras tendus pour l'embrasser. Il renouvelle la même manœuvre autant de fois qu'il a d'aunes à mesurer. Cette pénitence est ainsi appelée, parce qu'en l'exécutant on imite les gestes des marchands qui aunent les étoffes.

AUNE s. m. (ô-ne — lat. *alnus*, même sens. L'étym. de ce mot est une des plus curieuses et des plus fécondes de notre langue. La plupart des noms qui servent à désigner cet arbre, dans les principales langues européennes d'origine aryenne, paraissent venir d'une souche commune. En effet, le latin *alnus*, d'où vient notre mot *aune*, ressemble singulièrement au scandinave *elni*, *olun*, et, par abréviation, *ell*, qui a le même sens; les autres langues germaniques offrent des formes tout à fait analogues. M. Pictet, s'appuyant sur des arguments empruntés aux langues slaves, et trouvant pour le nom de l'*aune*, en lithuanien, *alksznis*, *elksznis*; en polonais, *olsza*; en russe, *olicha*, en conclut que la forme latine primitive devait être *alenus*, et que la gutturale a fini par se perdre dans l'usage. Cette observation ingénieuse permettrait dès lors de rattacher, ou tout au moins de comparer, *alenus* au sanscrit *alka*, arbre, en général, et jetterait un jour nouveau sur un point encore obscur de la mythologie germanique, dans laquelle l'*aune* joue un rôle assez important; ainsi, on connaît cette curieuse légende du roi des Aunes (*Erlenkœnig*), que Gœthe a si délicieusement interprétée dans sa charmante ballade; il est très-vraisemblable que la signification primitive du radical qu'on retrouve dans *erle*, aune, avait le sens indéterminé d'*arbre* en général; nous savons, en effet, que chez les anciens Germains les arbres étaient l'objet d'un culte tout particulier, et que dans la langue des Gètes le mot *elks* signifie une idole ou un arbre. Consultez, pour plus de détails, dans la mythologie allemande de Grimm, les pages consacrées au culte des arbres. Du reste, l'identification des arbres avec les idoles n'était pas particulière aux peuples germaniques et slaves; on la retrouve aussi chez les Persans, comme en fait foi cette phrase empruntée à l'*Enwari Sohcïli*, traduction persane des fables indiennes de Bidpaïj : « *Dirakhtan tchoun boutan kadd ber kéchidè* » les arbres se dressaient semblables à des idoles). Bot. Genre de la famille des bétulacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux, qui croissent généralement dans les lieux très-humides et même dans l'eau. On en trouve plusieurs espèces dans nos climats. Le bois est employé pour les échafaudages et les constructions sous l'eau : AUNE *visqueux ou* AUNE *commun.* AUNE *grisâtre. On dit que les édifices de Venise reposent sur des pilotis d'*AUNE. (Spach.) *Le charbon de bois d'*AUNE *est l'un des meilleurs pour la fabrication de la poudre.* (Spach.) *Les vallées étaient plantées de myrtes, d'*AUNES *et de sycomores.* (Chateaub.) *On suit là-bas le ravin, entre des rochers qui ressemblent à des murs cyclopéens, sous les saules et les* AUNES. (V. Hugo.) *Ce chemin serpente un moment sous les* AUNES. (Lamart.) *Quelques barques de bois desséché dérivent çà et là au milieu des roseaux, dans une anse d'*AUNES *et de myosotis.* (Alex. Dum.) *Le bois d'*AUNE, *quoique tendre et léger, est employé à différents ouvrages de tour et de menuiserie.* (Richard.)

> Le saule aime une eau vive, et l'*aune* une eau dor-
> [mante.
> DELILLE.

> L'*aune* et le peuplier, amoureux des rivages,
> Couronnent les ruisseaux de leurs pâles feuillages.
> ROSSET.

— *Aune noir*, Nom vulgaire de la bourdaine.

— **Encycl.** L'*aune* présente les caractères suivants : chatons mâles en grappe terminale, écailles triflores, quadrisquamellées, fleurs quadriandres; périanthe régulier, rotacé, profondément quadrilobé. Par variation, les fleurs ont le périanthe à cinq ou six lobes et à autant d'étamines. Etamines insérées à la base des lobes du périanthe; filets filiformes, courts, indivisés; anthères elliptiques, didymes, à bourses disjointes seulement aux deux bouts. Chatons femelles solitaires ou en grappes, courts, cylindracés, latéraux; écailles biflores, quadrisquamellées. Strobile ovoïde ou subglobuleux, court, obtus, composé d'écailles ligneuses, cunéiformes, horizontalement superposées, entre-greffées jusqu'à la maturité, épaisses et légèrement quintilobées au sommet, s'écartant finalement les unes des autres, mais persistant après la chute des nucules. Nucules obovales ou suborbiculaires, complétement recouvertes par les écailles strobiliaires, bordées d'une aile opaque, ou (chez une seule espèce) d'un bourrelet subéreux.

On compte environ douze espèces d'*aunes* naturelles aux pays tempérés; nous nous occuperons principalement de l'*aune visqueux* ou *commun*, *alnus glutinosa*. C'est un arbre haut de 15 à 30 mètres et répandu dans la plus grande partie de l'Europe, en Orient et en Sibérie. L'*aune* visqueux est le plus aquatique des arbres de notre continent; il prospère surtout dans les terres marécageuses ou très-humides, pourvu qu'elles ne soient point constamment inondées; il croît rapidement et peut vivre jusqu'à quatre-vingts ou cent ans. Son tronc, garni de rameaux dès la base, est généralement assez droit et peut acquérir jusqu'à un mètre de diamètre. Ses feuilles sont le plus souvent obovales ou elliptiques-obovales, dentées sur leurs bords, visqueuses dans leur jeunesse. Il fleurit dès le mois de février ou de mars, un mois avant que les feuilles commencent à pousser.

L'*aune* paraît s'accommoder peu du voisinage des autres espèces d'arbres, si l'on en excepte le frêne, à côté duquel on le trouve quelquefois dans les bois. Il se multiplie très-facilement de drageons, de marcottes, de boutures, de racines et de greffe, mais surtout de semences. La multiplication par boutures, qui est très-souvent pratiquée, peut se faire de deux manières. Dans la première, on prend, au printemps, des rameaux de trois ans; on les ébranche entièrement et l'on plante dans une terre humide, convenablement préparée, en faisant en sorte que l'extrémité de la bouture dépasse seulement de 2 à 3 pouces le niveau du sol. La seconde méthode est préférable. Elle consiste à enterrer à peu près horizontalement, à 2 pieds de profondeur, une branche d'*aune* de 3 ou même de 4 mètres de long et garnie de tous ses rameaux, dont on laisse seulement sortir l'extrémité de 5 à 6 pouces hors de terre. Cette méthode est surtout usitée dans les pays du Nord; il serait à désirer qu'elle fût plus souvent employée en France, où elle est moins généralement connue.

La multiplication de l'*aune* par semis est encore plus avantageuse, surtout lorqu'on veut opérer sur une grande étendue. Les semis d'*aune* se font d'ordinaire au commencement de mars. Vers la mi-octobre ou au plus tard vers le commencement de novembre, on fait la récolte des graines. On les conserve dans leurs cônes jusque vers la fin de l'hiver. A cette époque, on agite fortement les graines dans un sac, afin de les séparer de leur enveloppe, et on les sème en sillons ou à la volée. Si l'on craignait de ne pouvoir conserver les graines pendant tout l'hiver, on pourrait les semer en automne aussitôt après la récolte. Mais les semis de printemps réussissent ordinairement beaucoup mieux. La semence doit être à peine recouverte de quelques centimètres de terre, et encore, si le sol n'est pas trop compacte, il vaut mieux laisser aux pluies le soin de l'enterrer. Le semis ne réussit parfaitement que si le printemps est pluvieux ou la terre naturellement humide et bien préparée. L'ensemencement à la volée, dans un bois, exige 9 ou 10 kilogr. de graines par hectare. En rayons, il en faut un tiers de moins.

L'*aune* peut s'exploiter en futaies et en taillis. S'il est exploité en futaie, on le coupe lorsqu'il a atteint environ 1 mètre 20 cent. de circonférence. Les souches poussent de nombreux rejetons, que l'on éclaircit à la fin de la seconde ou de la troisième année. On ne conserve alors que les brins les plus vigoureux, qui se vendent aux tourneurs après sept ou huit ans, à l'exception d'une ou deux tiges que l'on garde pour les émonder chaque année. Cultivés en taillis, les *aunes* peuvent être coupés tous les sept ou huit ans. Ils forment alors des gaules que l'on vend aux tourneurs. Les plus grandes sont employées par les maçons à soutenir des échafaudages.

On fait, en outre, des plantations d'*aunes* en massifs dans les endroits frais et humides des parcs, en bordure le long des étangs et des rivières, ou bien encore en groupes isolés dans les terrains marécageux, qu'ils contribuent à assainir. Le bois d'*aune* est assez dur, pesant, d'un grain très-fin et d'un blanc jaunâtre quand il est sec. Il se décompose facilement aux alternatives de sécheresse et d'humidité, ce qui le rend peu propre aux constructions. Mais quand il est constamment submergé, il est aussi incorruptible que le meilleur bois de chêne. Cette qualité le fait choisir de préférence pour les pilotis, et l'on assure que tous les édifices de Venise reposent sur des pilotis d'*aune*.

Ce bois est aussi d'un emploi très-commun dans certains arts; comme il est susceptible de recevoir un beau poli et qu'il prend bien la couleur noire, il est très-propre à l'ébénisterie. Comme combustible, il brûle avec une flamme brillante, presque sans fumée, ce qui le fait rechercher par les boulangers et les verriers. Il sert aussi à faire un charbon très-estimé pour la fabrication de la poudre, et ses cendres contiennent beaucoup de potasse. Enfin, le bois d'*aune* est souvent employé pour la construction de charpentes légères dans l'intérieur des bâtiments, de corps de pompe, de conduits pour les eaux, etc.

L'écorce est astringente et peut servir au tannage des cuirs. Combinée avec quelques préparations ferrugineuses, elle fournit une couleur noire dont les teinturiers et surtout les chapeliers font usage. Les feuilles sont peu du goût des bestiaux, qui ne les mangent que pressés par la faim. Cependant, les moutons s'en nourrissent volontiers lorsqu'elles sont sèches, pendant l'hiver, pourvu toutefois qu'elles n'aient point été exposées à la rosée après avoir été récoltées.

Après l'*aune* commun ou visqueux, on peut encore citer les espèces connues des botanistes sous les noms de *alnus laciniata*, *viridis*, *cordata*. La première se distingue par des feuilles profondément découpées; la seconde par son écorce cendrée et ses feuilles cotonneuses en dessous. Nous pourrions encore citer plusieurs autres espèces ou variétés assez remarquables, tant indigènes qu'exotiques; mais aucune d'elles n'est assez importante pour qu'il soit nécessaire de s'en occuper ici.

AUNÉ, ÉE (ô-né), part. pass. du v. Auner. *Du drap bien, mal* AUNÉ.

AUNEAU s. m. (ô-no — corruption probable du mot *anneau*). Agric. Cercle que l'on forme avec un sarment de la vigne de l'année précédente, pour qu'elle produise plus de fruit : *Les* AUNEAUX *épuisent les vignes.*

AUNEAU, ch.-lieu de cant. (Eure-et-Loir); arrond. de Chartres; pop. aggl. 1,159 hab. — pop. tot. 1,687 hab. Les Allemands y furent vaincus par le duc de Guise en 1587. Restes d'un ancien château, dont une tour, encore debout, domine toute la campagne environnante.

AUNÉE s. f. (ô-né — rad. *aune*). Quantité de tissu ayant une aune de longueur : *Une* AUNÉE *de drap.* On dit plus souvent *aune*.

AUNÉE ou **AULNÉE** s. f. (ô-né — du lat. *alnus*, aune, arbre au pied duquel cette plante croît ordinairement; suivant d'autres, du lat. *inula*, même sens, formé du gr. *elenion*, d'Hélène, parce que, dans les légendes grecques, cette plante est née des larmes d'Hélène). Bot. Genre de la famille des composées, renfermant des plantes vivaces, à capitules de fleurs jaunes, qui croissent dans l'ancien continent. Plusieurs espèces sont employées en médecine; elles sont amères et aromatiques : *L'*AUNÉE *croît dans les lieux humides, aux environs de Paris, et fleurit en juillet et août.* (Richerand.) *Avec la racine d'*AUNÉE, *on prépare un vin fortifiant qui peut remplacer le vin de quinquina.* (Belèze.)

— **Encycl.** Le genre *aunée* est caractérisé par des feuilles exiguës, dentées, des radicules ovales, des caulinaires semi-amplexicaules, des capitules pédonculés, disposés en corymbes, des akènes glabres. Le fruit est généralement cylindracé, tronqué au sommet et couronné d'une aigrette composée de soies capillaires légèrement scabres.

L'*aunée* est une plante vivace, originaire de l'ancien continent. Parmi ses différentes espèces, quelques-unes sont employées en pharmacie. Nous citerons les suivantes :

L'*inula helenium*. C'est une plante haute de plus d'un mètre, à racine grosse, charnue, rameuse; à tige cannelée, velue, branchue; à fleurs jaunes, radiées, composées de fleurons hermaphrodites dans le disque et de demi-fleurons femelles à la circonférence. Cette plante croît naturellement dans toute l'Europe, aux lieux frais et humides. Elle semble aimer de préférence le voisinage des aunes. Elle exhale pendant les chaleurs, ou quand on les froisse, une odeur forte et peu agréable. Ses fleurs paraissent en juillet ou en août. La racine de cette plante, appelée dans les officines *inula campana*, a une saveur amère et une odeur aromatique très-caractérisée. Les pharmaciens en font un grand usage.

L'*aunée criste-marine* ou *aunée perce-pierre*. C'est un arbrisseau d'environ 1 mètre de haut, à feuilles nombreuses, étroites, charnues, linéaires, un peu élargies de la base au sommet, souvent à trois pointes; à fleurs jaunes, disposées en corymbe, à l'extrémité des rameaux. Elle croît en abondance sur les rochers des bords de la mer. En France, on la trouve sur les côtes de la Méditerranée et sur celles de l'Océan, depuis Bayonne jusqu'à l'embouchure de la Loire. Les feuilles de cette espèce d'*aunée* se mangent confites dans le vinaigre; elles sont apéritives.

L'*aunée des prés*, connue des cultivateurs sous le nom d'*herbe de saint Roch*. Elle est de moitié plus petite que les précédentes; on l'emploie en médecine comme astringent, particulièrement dans les dyssenteries. Sa tige est dure, cylindrique, laineuse; ses feuilles, qui embrassent la tige à leur base, sont allongées, molles, blanchâtres, cotonneuses en dessous, un peu velues et d'un vert pâle en dessus; ses fleurs jaunes, solitaires sur leur pédoncule, sont disposées en corymbe.

AUNER v. a. ou tr. (ô-né — rad. *aune*). Mesurer à l'aide d'une aune, et, par abus, avec une unité quelconque de longueur : *Attendez, il faut auparavant que j'*AUNE *ce drap en votre présence.* (Brueys.) *Comment! tu ne voudrais pas être la femme d'un tapissier! te voir depuis le matin jusqu'au soir dans une belle boutique, à mesurer des franges et à* AUNER *de la moquette!* (Scribe.) *On ne fait jamais bien deux choses à la fois. Tu ne conseillerais pas à un commerçant de faire des vers en même temps que ses calculs, ni à un poëte d'*AUNER *de la toile pendant qu'il cherche ses rimes.* (A. de Musset.)

— Absol. Mesurer des tissus : AUNER *bien.* AUNER *trop juste.*

> *Aunez* suivant le mètre, et faites bon marché.
> VIGÉE.

— Par dénigr. Traiter comme matière vénale : *L'homme de lettres spécule; peu jaloux de la gloire, il* AUNE *sa marchandise et la débite à tant le mètre.* (A. Fée.)

> . . . Dors sur Richelet, et tu pourras bientôt,
> Apprenti de la veille et déjà passé maître,
> *Auner* dans ton comptoir la strophe et l'hexamètre.
> HÉG. MOREAU.

— Fig. Juger, apprécier, mesurer : *Le commis voyageur a son mètre particulier pour tout* AUNER *à sa mesure.* (Balz.)

— Loc. fam. *Auner du drap ou de la toile*, etc., Etre marchand de drap, de toile, etc. : *Il eût mieux fait d'*AUNER *du drap que de mesurer des vers. Votre grand-père* AUNAIT *du drap.* (Le Sage.) *Crois-tu donc que je ne sois bon qu'à* AUNER *du quinze-seize?* (Scribe.)

— Techn. *Appareil* ou *machine à auner*, Appareil destiné à remplacer l'aunage à la main, qui produit très-souvent des erreurs de compte, par un aunage mécanique qui n'a pas le même inconvénient. Les appareils à auner sont assez nombreux. Un des plus parfaits est celui de M. Prosper Monnier, de Wesserling; il mesure et plie tout à la fois l'étoffe, et le compteur dont il est muni indique très-exactement le nombre des mètres que celle-ci renferme.

S'auner v. pr. Etre auné : *Une pièce de drap ne peut* S'AUNER *à la main d'une manière bien juste.*